



Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec

État des conditions financières des Étudiantes Sages-Femmes du Québec

Mémoire présenté au

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Et à la

Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le 20 février 2018

3351, boul. des Forges, C.P. 500, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
ce.aesfq@gmail.com | www.conaitreensemble.com

Tables des matières

Sommaire	1
Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec.....	2
État de la situation.....	3
Objectifs de la politique de périnatalité non atteints.....	3
Pratique sage-femme au profit de la santé publique	3
Taux de diplomation insuffisant des étudiantes sages-femmes	3
Aide financière publique essentielle.....	4
Problématique.....	4
Programme d'aide financière aux études inadapté.....	4
Contraintes économiques spécifiques à notre formation	5
Travail non rémunéré	7
Endettement : source d'abandon	8
Recommandations.....	9
Conclusion.....	10
Références.....	11
Annexe	12
Tableau 1 : Déplacements obligatoires des étudiantes sages-femmes au cours de leurs études*	12
Tableau 2 : Répartition des milieux de stages offerts au PBPSF	13
Tableau 3 : Dépenses obligatoires tributaires des particularités du PBPSF	14
Tableau 4 : Dépenses et frais de l'étudiante qui sont inhérentes aux stages cliniques et à l'internat	15
Tableau 5 : Total des coûts par session de stage de 15 semaines excluant les frais fixes.....	15
Tableau 6 : Total des coûts pour l'ensemble de la formation clinique.....	16
Tableau 7 : Dépenses obligatoires aux frais des étudiantes sages-femmes pour l'ensemble de la formation de 4 ans	16
Tableau 8 : Indemnités nécessaires à l'amélioration des conditions financières des étudiantes sages-femmes en stages cliniques et en internat.....	17
Tableau 9 : Rémunération des stages et de l'internat.....	18

Sommaire

Depuis la légalisation de la pratique sage-femme en 1999, le gouvernement québécois considère la sage-femme comme un atout pour la santé des femmes et des familles québécoises et il est d'avis qu'il faut augmenter leur offre de services dans la population. Toutefois, force est de constater qu'à l'aube du 20^e anniversaire du programme de baccalauréat en pratique sage-femme (PBPSF), offert exclusivement à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), encore trop peu d'étudiantes sages-femmes québécoises graduent chaque année, de sorte que la demande de services actuels dépasse largement l'offre.

L'Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec (AÉSFQ) remarque, auprès de ses membres, que le lourd fardeau économique découlant des exigences du PBPSF détermine le taux de rétention des étudiantes sages-femmes au programme. Il nous apparaît clair qu'une aide financière publique, conforme aux contraintes financières inhérentes à notre formation, s'impose pour le plein déploiement de notre pratique et le bien-être de la population québécoise.

Nous demandons donc au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et à la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de prioriser l'adaptation du programme d'aide financière aux études aux exigences financières particulières de notre programme et d'instaurer un système de rémunération de nos stages cliniques et de notre internat qui inclura un dédommagement pour les frais encourus par notre travail. ¹

¹ Dans le texte, le féminin est utilisé pour englober tous les genres et pour alléger le texte.

Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec

Créée en janvier 2011, l'AÉSFQ compte actuellement 76 membres étudiantes sages-femmes. Notre organisation féministe vise à promouvoir et à veiller à l'émancipation des apprenties sages-femmes. De par nos actions politiques, nos comités, nos publications, nos échanges et nos évènements, nos voix s'expriment et s'opèrent à travers le déploiement de notre communauté. Nous partageons l'objectif de créer des liens de solidarité entre les femmes, les étudiantes sages-femmes et les sages-femmes : entre les générations et les cultures. Nous reconnaissons le rôle privilégié de la sage-femme dans l'amélioration de la santé des femmes, et ce, partout à travers le monde. Nous détenons la conviction qu'une naissance en douceur à la fois, nous contribuons à embellir le monde et à concourir à l'*empowerment* des femmes.

État de la situation

Objectifs de la politique de périnatalité non atteints

La politique de périnatalité dont le gouvernement du Québec s'est doté en 2008 vient à échéance en 2018². À l'heure actuelle, seulement 3,9% des femmes ont accès au suivi offert par une sage-femme³, malgré l'objectif de 10% visé par la politique. Il devient alors évident que le nombre de finissantes du PBPSF doit rapidement augmenter afin de mieux desservir la population et d'améliorer la qualité des soins de première ligne en périnatalité, et ce, à moindres coûts.

Pratique sage-femme au profit de la santé publique

Actuellement, 25% des Québécoises souhaiteraient avoir accès aux soins offerts par une sage-femme, mais le nombre de sages-femmes québécoises n'est nettement pas suffisant pour répondre à cette demande⁴. En plus de répondre à un besoin réel de la population, veiller à augmenter le nombre de sages-femmes québécoises est un choix de santé publique judicieux, car leurs suivis personnalisés permettent une diminution des issues négatives de la grossesse. En effet, le travail des sages-femmes réduit le nombre d'hospitalisations au cours de la grossesse et de l'accouchement et abaisse les taux de césarienne, d'accouchement opératoire, de prématurité, de retard de croissance intra-utérin et de consultation aux urgences⁵. Par ailleurs, une analyse de coûts a révélé que, pour la clientèle à faible risque, le suivi offert par les sages-femmes était nettement moins onéreux que le suivi médical⁶.

Taux de diplomation insuffisant des étudiantes sages-femmes

Compte tenu du fait qu'il est bénéfique en tous points d'augmenter l'offre des services de sage-femme, il s'avère tout à fait anormal que le taux de diplomation dans les délais prévus au baccalauréat en pratique sage-femme s'élève à seulement 67 % contrairement à 85% dans les autres programmes de santé offerts par l'UQTR⁷. Pour cette raison, l'AÉSFQ ressent l'urgence

² Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2008). Politique de périnatalité 2008-2018. Québec, 163 p.

³ Association canadienne des sages-femmes (2017). Sage-femme au Canada/Québec. Accessible à <https://canadianmidwives.org/fr/sages-femmes-au-canada/#1464901197108-4f9150de-e401>

⁴ Som Recherches et sondages. (2005). Études sur les attentes des femmes en âge de procréer à l'égard des services en périnatalité. Montréal et Québec. Accessible à https://www.rsfq.qc.ca/zone-membre/pdf/Documents-reference/Sondage-CROP_2010-04_CSN.pdf

⁴ Université du Québec à Trois-Rivières. (2011). La formation et la planification de la main-d'œuvre en pratique sage-femme : Mémoire présenté la Commission de la Santé et des Services Sociaux dans le cadre des consultation particulières et des auditions publiques concernant la pratique sage-femme. Québec.

⁵ Blais, R., Joubert, P., Université de Montréal. Groupe de recherche interdisciplinaire en santé, Québec (Province). Ministère de la santé et des services sociaux. Conseil d'évaluation des projets-pilotes, & Équipe d'évaluation des projets-pilotes sages-femmes. (1997). Évaluation des projets-pilotes de la pratique des sages-femmes au Québec: Rapport final. Montréal: GRIS, Université de Montréal.

⁵ MCE Conseils. (2016). Accouchement avec sages-femmes ou accouchement par des médecins, analyse de coûts commandée par la Fédération des professionnelles de la CSN

⁷ Université du Québec à Trois-Rivières, 2011.

d'informer le MSSS et le MEES de l'état préoccupant des conditions financières des étudiantes sages-femmes du Québec.

Aide financière publique essentielle

Nous dénonçons la précarité financière dans laquelle notre programme nous positionne qui empêche trop d'étudiantes sages-femmes de mener à terme leur projet d'étude, malgré une grande volonté et d'excellentes aptitudes à la profession. À travers ce mémoire, nous vous présenterons d'abord les causes de la précarité de nos conditions financières puis nous vous proposerons des recommandations qui permettront à un plus grand nombre d'entre nous de graduer. Cette augmentation du taux de diplomation aura un impact positif majeur sur la santé des femmes et des familles et leur satisfaction.

Problématique

Au Québec, l'UQTR est la seule université à offrir le PBPSF dont l'obtention est nécessaire pour accéder au titre de sage-femme à l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ). Nous sommes d'avis que la précarité financière des étudiantes sages-femmes québécoises s'avère un obstacle majeur à leur diplomation et nous croyons qu'elle est principalement due au fait que :

1. Le programme d'aide financière aux études du MEES ne tient pas compte des contraintes économiques spécifiques à notre formation.
2. Le MSSS ne reconnaît pas la contribution du travail des étudiantes sages-femmes stagiaires et internes.
3. L'endettement a un impact majeur sur le taux de diplomation des étudiantes sages-femmes

Programme d'aide financière aux études inadapté

Depuis l'ouverture du PBPSF à l'UQTR en 1999, le programme d'aide financière aux études du gouvernement du Québec **ne tient pas compte de la réalité** particulière de la formation des sages-femmes québécoises⁸. Ce constat a d'ailleurs été émis lors de la dernière évaluation de

⁸ Comité de programme de premier cycle en pratique sage-femme. procès-verbaux de mai 2006 et février 2007

notre programme en 2006⁹ et, depuis, **aucune mesure corrective n'a été entreprise**. Ainsi, l'ampleur du fardeau financier découlant des exigences particulières à notre formation **réduit notre taux de diplomation**.

« Les difficultés financières [...] sont occasionnées à la fois par la nature de la formation, où les stages empêchent les étudiantes d'occuper un emploi rémunéré pendant trois des quatre années de leurs études, et par le fait que le système des prêts et bourses étudiants n'est pas adapté à la situation particulière exigée par le programme de formation. »¹⁰

Actuellement, **aucune dépense obligatoire n'est indemnisée** pour l'ensemble des étudiantes sages-femmes. Pendant les quatre années du programme, elles doivent donc déboursier, sans pouvoir travailler durant la majeure partie de leur formation, environ **21 140 \$ en dépenses obligatoires** liées aux stages. À ces coûts s'ajoutent les frais de scolarité, de livres, de subsistance et de garderie/gardiennage qui font facilement grimper la facture à **98 820 \$ pour nos étudiantes mères**.¹¹

Contraintes économiques spécifiques à notre formation

Parcours académique dense

Le PBPSF s'échelonne sur **quatre ans**, incluant une session d'été¹². Il comporte neuf trimestres totalisant **132 crédits** au cours desquels nous devons compléter plus de **2352 heures de stages**¹³. Les deux premiers trimestres ainsi que le sixième se déroulent obligatoirement sur le campus de l'UQTR. La formation comporte **sept stages** qui s'enchaînent comme suit : stage clinique I, stage clinique II, stage clinique III, stage en centre hospitalier, stage clinique IV et internat. La formation compte donc 89 semaines de stage, soit 22 mois. Pendant les stages et l'internat chaque étudiante est jumelée avec la même préceptrice sage-femme pour la durée d'au moins un stage.

⁹ Commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières. (2006). Évaluation périodique des programmes; évaluation du programme du baccalauréat en pratique sage-femme (7055). Rapport final.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Les tableaux 5, 6, 7, 8 et 9 en annexe détaillent les frais associés au PBPSF.

¹² Université du Québec à Trois-Rivières. (2012). Régime pédagogique particulier au baccalauréat en pratique sage-femme, dans *Règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle*. Repéré à <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Instances/CA/2012/CA568/2012-CA568-07.03-R6070an.pdf>

¹³ Université du Québec à Trois-Rivières. (2018). Répertoire des programmes d'étude -Baccalauréat en pratique sage-femme (7083). Repéré à https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/pgmw001?owa_cd_pgm=7083

La **continuité** entre les stages cliniques I et II ou II et III ainsi que la continuité entre le stage clinique IV et l'internat sont favorisées.

Déplacements multiples

Le programme insiste pour que nous réalisons nos stages cliniques I, II, III, IV et notre internat dans **au moins deux région différentes**. Les treize maisons de naissance qui accueillent des étudiantes sages-femmes¹⁴ se situent dans onze régions du Québec¹⁵. Le stage en centre hospitalier n'est offert que dans quatre régions du Québec soit Montréal, Mauricie, Estrie et Outaouais. Les placements de stages sont déterminés par le PBPSF. Ainsi, durant sa formation, chaque étudiante doit **résider dans au moins deux à cinq régions** différentes pour des périodes allant généralement de deux à neuf mois. Plusieurs étudiantes conservent donc une résidence principale pour éviter le déménagement fréquent de leurs biens et louent un deuxième appartement ou une chambre dans le cadre de leurs stages. Pour chaque stage, les étudiantes doivent aussi assumer **au moins trois déplacements de leur milieu de stage vers l'UQTR** afin d'assister aux ateliers intensifs et aux examens obligatoires.¹⁶

Horaires incompatibles avec le travail hors stage

Lors des stages et de l'internat en maison de naissance, nous devons adopter l'**horaire de garde et l'horaire de clinique de notre préceptrice**. Les périodes de garde varient selon le milieu, allant généralement de sept à dix jours par période de quatorze jours. Pour assister au nombre d'accouchements nécessaire à la réussite de nos stages, nous devons parfois poursuivre nos gardes avec d'autres sages-femmes. En raison de l'ampleur du temps où nous devons demeurer de garde et de la charge des cours obligatoires qui s'ajoutent aux stages, **le programme nous recommande fortement de ne pas travailler** en dehors des stages et de l'internat en maison de naissance et du stage en centre hospitalier, donc durant la majeure partie de notre formation, soit pendant six de nos neuf sessions.

Disponibilité reliée aux gardes

Pendant les stages, nous devons être **joignables en tout temps durant les périodes de garde** et répondre à l'appel de notre préceptrice ou de notre clientèle (qui nous contacte directement à partir du stage III) dans un intervalle de dix minutes. La **possession d'un cellulaire** est donc obligatoire. Antérieurement, le programme a fourni aux étudiantes un téléavertisseur pour les trois premiers stages, en plus d'un cellulaire pour le stage IV et l'internat. Cependant, depuis janvier 2011, le programme en pratique sage-femme exige l'achat du cellulaire à partir du

¹⁴ Ordre des sages-femmes du Québec. (2018). Choisir une maison de naissance. Repéré à <http://www.osfq.org/grand-public/choisir-une-maison-de-naissance/>

¹⁵ Trois milieux de stage à Montréal puis un milieu dans chacune des régions suivantes : Lanaudière, Montérégie, Outaouais, Mauricie et Centre du Québec, Estrie, Saguenay Lac-Saint-Jean, Chaudière-Appalaches, Capitale Nationale et Bas Saint-Laurent.

¹⁶ Voir tableau 1 et tableau 2 en annexe pour les détails.

stage I, et ce, sans fournir d'indemnité¹⁷. De plus, un **ordinateur** supportant une connexion haute vitesse s'avère obligatoire afin de suivre les cours à distance ayant lieu parallèlement aux stages.

Frais de déplacement pendant les gardes

Durant nos stages cliniques et notre internat, nous devons effectuer des **visites prénatales et postnatales** en plus d'assister à des **accouchements à domicile et en centre hospitalier**, à toute heure du jour et de la nuit, dans un rayon allant jusqu'à 100 km de la maison de naissance où nous travaillons. Pour ces déplacements, le programme en pratique sage-femme indique qu'un **véhicule personnel et un permis de conduire valide** sont obligatoires, car notre préceptrice n'est pas responsable de notre transport¹⁸. En effet, la réalité du travail d'étudiante sage-femme et de sage-femme implique des voyageements sans préavis à toute heure du jour ou de la nuit, rendant l'usage des transports en commun impossible.

Travail non rémunéré

Stages cliniques

Le PBPSF nous amène, de stage en stage, à raffiner nos habiletés et aptitudes cliniques. À chaque niveau de stage, notre degré de responsabilité clinique doit augmenter pour répondre aux exigences. En stage, nous faisons **partie prenante de l'équipe des sages-femmes ou de l'équipe de médecins** avec qui nous travaillons. Nous travaillons selon des **horaires atypiques**, de nuit comme de jour, tels que vus précédemment, et offrons une très grande disponibilité à notre clientèle, peu importe notre niveau de stage. Actuellement, malgré une charge de travail et une responsabilité clinique grandissantes de stage en stage, nous n'avons droit à **aucune reconnaissance financière** ni **aucun dédommagement** pour des frais encourus par les stages (stationnement, repas, kilométrage, forfait de cellulaire, etc.).

Internat

À l'internat, nous prenons en charge **100% des tâches de travail** normalement assumées par notre préceptrice et nous assurons **100% des suivis de notre clientèle**. Notre autonomie est considérée dans l'organisation du travail de toute la maison de naissance de sorte que nous pouvons parfois nous retrouver à réaliser des rendez-vous pour une collègue dans le besoin ou pour donner des cours prénataux seules par exemple. Pendant que nous rencontrons notre clientèle, notre préceptrice est libérée et peut faire avancer des dossiers ayant trait à la gestion et au développement de la maison de naissance (rédaction de règles de soins, dossiers du conseil sage-femme, consultation vis-à-vis d'autres sages-femmes, etc.) ou bien remplacer une collègue

¹⁷ Université du Québec à Trois-Rivières. (2018). *Répertoire des programmes d'étude -Baccalauréat en pratique sage-femme (7083)*. Repéré à https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/pgmw001?owa_cd_pgm=7083

¹⁸ *Idem*.

dans le besoin. Les équipes de sages-femmes très souvent atteintes par le manque d'effectif, particulièrement en région éloignée comme l'équipe située à Mont-Joli, dépendent de notre travail. **Sans notre contribution, l'organisation du travail serait grandement perturbée.**

Principe d'équité

Depuis sa création, l'AÉSFQ a recueilli de nombreux témoignages d'étudiantes qui traversent des situations difficiles au cours de leur formation. Les sentiments d'**iniquité** et d'**impuissance** sont souvent relevés chez nos étudiantes en situation de précarité financière compromettante. Notre travail en stage ou en internat **se compare à celui des étudiantes externes ou internes en médecine familiale**. À exigences égales, selon le principe d'équité, il est stipulé qu'un emploi traditionnellement occupé par des femmes, tel que celui de sage-femme, comportant une charge différente, mais équivalente, devrait obtenir la même rémunération qu'un emploi traditionnellement occupé par des hommes, comme celui de médecin¹⁹. Considérant que nos stages cliniques nous amènent à être entièrement responsables de la santé de notre clientèle, tout comme les étudiants en médecine familiale, nous devrions avoir droit à des indemnités, des salaires et des avantages égaux aux étudiants en médecine. Nous assumons actuellement un niveau de responsabilité et une charge de travail toujours plus élevée, sans rémunération ni dédommagements, et nous considérons cette situation inacceptable.

Endettement : source d'abandon

Vulnérabilité des étudiantes sages-femmes

Nous sommes davantage touchées par l'endettement étudiant en comparaison avec la majorité des autres étudiantes. Cette constatation s'explique entre autres par le fait que nous devons souvent **déménager pour entreprendre nos études** à l'UQTR, seule université qui offre notre programme. De plus, au moment de notre entrée au programme, nous sommes **généralement plus âgées** que la moyenne d'âge des étudiantes des autres programmes qui se situe autour de 23 ans²⁰. En effet, la moyenne d'âge des femmes qui s'inscrivent au PBPSF est plutôt de 30 ans²¹. Actuellement, **43% d'entre nous sont mères** de famille, contrairement à une moyenne de 10% dans tous les autres niveaux d'étude confondus au Québec²², ce qui nous expose aussi à un endettement plus préoccupant, puisqu'il implique une famille, que les étudiantes non mères.

¹⁹ CNESST. (2018). Équité salariale. Repéré à <http://www.ces.gouv.qc.ca/equite-salariale/travailleuses.asp#cinq>

²⁰ Fédération des étudiants universitaires du Québec. (2011). L'endettement étudiant; État des lieux, déterminants et impacts de 2011. Repéré à http://firgoa.usc.es/drupal/files/casp_-_savoie_-_rech_-_1112_-_endettement_-_fr.pdf

²¹ Moyenne d'âge de la cohorte 2014-2018.

²² Conseil du statut de la femme. (2004). Étudiante et mère: un double défi: les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes. Québec, Conseil du statut de la femme.

«L'éloignement du domicile familial de l'université visée joue un rôle en augmentant le coût de la fréquentation universitaire, en plus d'exiger un déracinement de la région d'origine.»²³

«Les étudiants plus âgés, parents, et qui ne résident pas chez leurs parents sont tous plus endettés.»²⁴

Dépenses importantes

Plus le coût des études est élevé, plus l'endettement est élevé. Avec plus de **6 000\$ par an de frais obligatoires** reliés aux stages, les étudiantes sages-femmes ont à déboursier au-delà de 7 fois les frais annuels moyens des autres étudiantes québécoises²⁵. Notre endettement est d'autant plus un facteur déterminant dans la poursuite de notre formation, car une fois graduées, pour obtenir le titre de sage-femme, nous devons **payer d'importantes cotisations** à l'OSFQ et au Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ) en plus d'une **assurance collective obligatoire**, ce qui représente **une somme totale d'environ 2 115 \$**²⁶. Pour nous qui n'avons pas de rémunération depuis près de quatre ans, ce montant est démesuré.

« Avant les études, l'endettement agit comme barrière à l'entrée, surtout pour les étudiants plus pauvres. [...] Pendant les études, l'endettement est un frein : il génère du décrochage».²⁷

Recommandations

Ainsi, considérant que **l'endettement affecte le taux de diplomation** et **nuit considérablement à l'offre de service des sages-femmes** au Québec, l'AÉESFQ déplore la non-rémunération des stages et de l'internat au baccalauréat en pratique sage-femme. Considérant les importantes dépenses encourues par notre formation, l'AÉESFQ recommande que le MSSS et MEES mettent en place un

²³ Fédération des étudiants universitaires du Québec, 2011.

²⁴ *Idem.*

²⁵ *Idem.* Se référer au tableau 6 pour le détail des coûts obligatoires, rapportés ici sur une base annuelle.

²⁶ Détail des frais au tableau 3 en annexe.

²⁷ Fédération des étudiants universitaires du Québec, 2011.

programme d'indemnités permettant de couvrir l'ensemble de ces coûts²⁸. Plus précisément, nous demandons au MSSS et au MEES :

1. D'adapter le programme d'aide financière aux études actuel aux exigences financières particulières du programme de baccalauréat en pratique sage-femme;
2. De créer un système équitable de rémunération de nos stages cliniques;
3. De créer un système équitable de rémunération de notre internat;
4. De fournir des indemnités pour les dépenses encourues par les stages cliniques et l'internat.

Conclusion

En somme, tel qu'énoncé par le gouvernement à plusieurs reprises, des mesures doivent être mises en place pour augmenter le nombre de sages-femmes finissantes. Après près de vingt ans, la formation et le travail des sages-femmes a fait ses preuves. Les pionnières qui ont travaillé à faire reconnaître notre profession ont réussi. Toutefois, le temps est venu d'apporter des ajustements pécuniaires pour ajuster la situation actuellement inéquitable. Pour parvenir à cette fin et ainsi accroître l'accessibilité aux services des sages-femmes dans le réseau de la santé, il s'avère impératif de réduire l'endettement des étudiantes sages-femmes. En adaptant le programme d'aide aux études à notre réalité, en rémunérant nos stages cliniques et notre internat et en dédommageant nos frais encourus par nos stages et notre internat, nous serions à même d'améliorer nos conditions financières. Avec des ressources adéquates, la persévérance scolaire des étudiantes serait enfin soutenue, ce qui aurait un impact direct sur l'accroissement de la diplomation des sages-femmes, et ce, dans de plus courts délais. Investir dans la formation des sages-femmes aura pour effet de bonifier l'offre de services en matière de santé des femmes, et ultimement, d'améliorer la santé de l'ensemble de la population.

²⁸ Les tableaux 8 et 9 en annexe détaillent les indemnités auxquelles nous devrions avoir droit, tant en dédommagements des frais encourus par nos stages ou notre internat, qu'en salaire pour rémunérer notre travail de stagiaire ou d'interne.

Références

- Aide financière aux études (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2018). *Allocation pour des besoins particuliers-Adultes*. Repéré à <http://www.afe.gouv.qc.ca/allocation-pour-des-besoins-particuliers-adultes/programme-dallocation-pour-des-besoins-particuliers-adultes/>
- Association canadienne des sages-femmes (2017). *Sage-femme au Canada/Québec*. Repéré à <https://canadianmidwives.org/fr/sages-femmes-au-canada/#1464901197108-4f9150de-e401>
- Blais, R., Joubert, P., Université de Montréal. Groupe de recherche interdisciplinaire en santé, Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux. Conseil d'évaluation des projets-pilotes, & Équipe d'évaluation des projets-pilotes sages-femmes. (1997). *Évaluation des projets-pilotes de la pratique des sages-femmes au Québec: Rapport final*. Montréal: GRIS, Université de Montréal.
- CNESST. (2018). *Équité salariale*. Repéré à <http://www.ces.gouv.qc.ca/equite-salariale/travailleuses.asp#cinq>
- Comité de programme de premier cycle en pratique sage-femme. *procès-verbaux de mai 2006 et février 2007*
- Commission de la santé et des services sociaux (2011). Auditions publiques dans le cadre de l'étude des pétitions concernant la pratique sage-femme; auditions Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). *Journal des débats de la Commission de la santé et des services sociaux*, 39^e législature, 2^e session, Vol. 42 N° 28. Accessible à : http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss-39-2/journal-debats/CSSS-110919.html#_Toc323905679
- Commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières. (2006). *Évaluation périodique des programmes; évaluation du programme du baccalauréat en pratique sage-femme (7055)*. Rapport final.
- Comité du programme de premier cycle - Pratique sage-femme. (2006-2007). *Procès-verbaux de mai 2006 et février 2007*.
- Conseil du statut de la femme. (2004). *Étudiante et mère: un double défi: les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*. Québec, Conseil du statut de la femme.
- Fédération des étudiants universitaires du Québec. (2011). *L'endettement étudiant; État des lieux, déterminants et impacts de 2011*. Repéré à http://firgoa.usc.es/drupal/files/casp_-_savoie_-_rech_-_1112_-_endettement_-_fr.pdf
- Fédération des médecins résidents du Québec. (2010). *Entente collective entre la Fédération des médecins résidents du Québec et le Ministre de la Santé et des Services sociaux 2010-2015*. 59 p. Repéré à : <http://www.fmrq.qc.ca/conditions-travail/entente-collective>
- MCE Conseils. (2016). *Accouchement avec sages-femmes ou accouchement par des médecins, analyse de coûts commandée par la Fédération des professionnels de la CSN*
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2008). *Politique de périnatalité 2008-2018*. Québec, 163 p.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018). *Programme de soutien pour le recrutement des omnipraticiens et des spécialistes (Sarros); programme incitatif – médecins en région*. Repéré à <http://www.equipesarros.ca/aide-financiere>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015). *Cadre de référence pour le déploiement des services de sage-femme au Québec*. Québec.
- Ordre des Sages-Femmes du Québec. (2014). *Rapport annuel 2013-2014*. Québec
- Ordre des sages-femmes du Québec. (2018). *Choisir une maison de naissance*. Repéré à <http://www.osfq.org/grand-public/choisir-une-maison-de-naissance/>
- Som Recherches et sondages. (2005). *Études sur les attentes des femmes en âge de procréer à l'égard des services en périnatalité*. Montréal et Québec. Accessible à https://www.rsfq.qc.ca/zone-membre/pdf/Documents-reference/Sondage-CROP_2010-04_CSN.pdf
- Université du Québec à Trois-Rivières. (2011). *La formation et la planification de la main-d'œuvre en pratique sage-femme : Mémoire présenté la Commission de la Santé et des Services sociaux dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques concernant la pratique sage-femme*. Québec.
- Université du Québec à Trois-Rivières. (2012). *Régime pédagogique particulier au baccalauréat en pratique sage-femme, dans Règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle*. Repéré à <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Instances/CA/2012/CA568/2012-CA568-07.03-R6070an.pdf>
- Université du Québec à Trois-Rivières. (2018). *Répertoire des programmes d'étude -Baccalauréat en pratique sage-femme (7083)*. Repéré à https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/pgmw001?owa_cd_pgm=7083

Annexe

TABLEAU 1 : DÉPLACEMENTS OBLIGATOIRES DES ÉTUDIANTES SAGES-FEMMES AU COURS DE LEURS ÉTUDES *

Année	Semestre	Principale occupation	Lieu	Présence requise à l'UQTR
1	Automne	Cours	UQTR	Temps plein
	Hiver	Cours	UQTR	Temps plein
	Été	Stage 1 +2 cours en ligne	Mdn ** 1	1 semaine intensive + 2 examens
2	Automne	Stage 2 + 1 cours en ligne	Mdn 1 ou Mdn 2	1 semaine intensive + 2 examens
	Hiver ou été	Stage 3 + 1 cours en ligne	Mdn 2 ou Hors-Québec	1 semaine intensive + 1 à 2 examens
3	Automne	Cours	UQTR	Temps plein
	Hiver	Stage en CH*** + cours en ligne	CH	1 semaine intensive + un examen
		Stage en milieu communautaire	Flexible	1 semaine intensive
4	Automne	Stage 4 + 2 cours en ligne	Mdn #2 ou Mdn#3	1 semaine intensive + 2 examens
	Hiver	Internat + activité de synthèse		Une semaine intensive + une présentation de l'activité de synthèse

* Les étudiantes sages-femmes doivent fréquenter un minimum de 2 régions différentes pendant leurs stages et pourraient avoir à en fréquenter jusqu'à 5.

** Mdn= maison de naissance

*** CH= Centre hospitalier

Légende
Région 1
Région 2
Région 3
Région 4
Région 5

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES MILIEUX DE STAGES OFFERTS AU PBPSF

Maison de naissance recevant des stagiaires sages-femmes	Ville	Distance de l'UQTR (km)
Maison de naissance du Boisé de Blainville	Blainville	147
Maison de naissance Capitale-Nationale	Québec	131
Maison de naissance Colette Julien	Mont-Joli	457
Maison de naissance Côte-des-Neiges	Montréal	137
Maison de naissance de l'Estrie	Sherbrooke	138
Maison de naissance du Fjord-au-Lac du CSSS de Chicoutimi	Saguenay	334
Maison de naissance du Haut-Richelieu-Rouville	Richelieu	149
Maison de naissance Mimosa	Lévis	132
Maison de naissance de l'Ouest de l'Île	Pointe-Claire	151
Maison de naissance de l'Outaouais	Gatineau	299
Maison de naissance de la Rivière	Nicolet	21
Service de sage-femme du CSSS Jeanne-Mance	Montréal	132
Service de sage-femme du CSSS du Sud de Lanaudière	Terrebonne	120
Centres hospitaliers recevant des stagiaires sages-femmes	Ville	Distance de l'UQTR (km)
Centre hospitalier de Lasalle	Montréal	150
Centre hospitalier St-Mary	Montréal	138
Centre hospitalier universitaire de Montréal	Montréal	135
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	Sherbrooke	149
Centre hospitalier affilié universitaire régional	Trois-Rivières	1
Hôpital de Gatineau	Gatineau	304
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	Montréal	129
Hôpital Pierre-Legardeur	Terrebonne	111

TABLEAU 3 : DÉPENSES OBLIGATOIRES TRIBUTAIRES DES PARTICULARITÉS DU PBPSF

Dépenses obligatoires	Explications	Dépenses approximatives par session de stage (\$)	Dépenses fixes pour l'ensemble des 6 sessions de stage (\$)	Justification du calcul
Achat automobile*	Visites à domicile, accouchements à domicile, horaire sur appel, etc.		8 000	Prix minimal pour une voiture usagée durable
Assurances automobile**	<i>Idem.</i>	700		Prix annuel de 2430\$, mis sur 15 semaines (2430\$/52 semaines= 700\$/15 semaines)
Immatriculation**	<i>Idem.</i>	55		Prix annuel de 191,94\$ (191,94\$/52 semaines = 55,36\$/15 semaines)
Permis de conduire***	<i>Idem.</i>	25		Prix annuel de 92,74\$, rapporté sur 15 semaines (92.74\$/52semaines = 26.80\$/15 semaines)
Entretien de la voiture**	<i>Idem.</i>	170		3,27¢/km (18 000 km/52 semaines = 5 192,3km/15 semaines X 3,27¢= 169,78\$)
Pneus**	<i>Idem.</i>	95		1,86¢/km (18 000 km/52 semaines = 5 192,3km/15 semaines X 1,86¢= 96,57\$)
Essence**	<i>Idem.</i>	490		9,40¢/km (18 000 km/52 semaines = 5 192,3km/15 semaines X 9,40¢= 488,07\$)
Ordinateur	Ordinateur supportant une connexion haute vitesse obligatoire pour les cours à distance de maïeutique ayant lieu en audioconférence simultanée durant les stages.		1 000	Le prix autrefois alloué par les prêts et bourses pour l'achat d'un ordinateur était entre 1 000\$ et 3 000\$
Cellulaire	Obligatoire dès le stage 1. Le téléphone intelligent est nécessaire afin d'avoir un GPS disponible en tout temps.		500	Approximation des étudiantes
Frais d'utilisation	Devons avoir un forfait illimité voix et message texte pour demeurer disponibles en tout temps et des données de réseau afin d'avoir accès à un GPS en tout temps.	210		Forfait de 60\$/mois= 207,68\$/15 semaines
Cotisation étudiante à l'OSFQ	Obligatoire d'être inscrite au registre des étudiantes de l'OSFQ dès stage 1, donc une fois par an à partir de la 1 ^e année		515	Admission de 172,45\$ pour la première année + 57\$/année les 3 années suivantes=515,19
Cotisations pour accéder au titre de sage-femme	Obligatoire avant de commencer à pratiquer, donc avant d'avoir un revenu comme sage-femme		2115	995,67\$ de cotisation à l'OSFQ + 370\$ de cotisation au RSFQ+ 750\$ Assurances professionnelles= 2115,67 à assumer avant notre entrée sur le marché du travail
TOTAL		1 115	12 130	

* La valeur d'achat d'une Honda civic LX 2013 sur le populaire site Internet de vente «Kijiji» se situe entre 8 000\$ et 14 000\$.

** Estimation établie par CAA Québec pour une voiture Honda Civic LX 2013, repérée à :

https://www.caaquebec.com/fileadmin/documents/PDF/Sur_la_route/Couts_utilisation/2013_CAA_Driving_Costs_French.pdf

*** Données tirées de la SAAQ, repérées à <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/>

TABLEAU 4 : DÉPENSES ET FRAIS DE L'ÉTUDIANTE QUI SONT INHÉRENTES AUX STAGES CLINIQUES ET À L'INTERNAT

Dépenses inhérentes	Détails	Frais approximatif par session de stage (\$)	Justification du calcul
Repas non planifiables	Lors de présence à un accouchement	170	Au moins 12 repas par stage, à 14,30\$ le repas (dîner selon négociations des sages-femmes)
Aller-retour du milieu de stage au campus	variable selon région, environ 40\$ par aller-retour	120	3 fois par session
Frais de stationnement	Accouchements en CH, visites à domicile, stationnement en maison de naissance, etc.	30	Estimation des étudiantes
Frais de taxi	Retour de transfert en CH	30	Estimations des étudiantes
Hébergement lors des intensifs	5 jours complets de cours à l'UQTR	145	Coût minimal d'un logement pour une semaine
TOTAL		435	

TABLEAU 5 : TOTAL DES COÛTS PAR SESSION DE STAGE DE 15 SEMAINES EXCLUANT LES FRAIS FIXES

Types de coûts	Par session de stage (\$)
Dépenses obligatoires	1 115
Frais inhérents	435
TOTAL	1550

TABLEAU 6 : TOTAL DES COÛTS POUR L'ENSEMBLE DE LA FORMATION CLINIQUE

Niveau de formation	Total des coûts (\$)
Stage en milieu clinique I	1 550
Stage en milieu clinique II	1 550
Stage en milieu clinique III	1 550
Stage en CH et milieu communautaire*	1 260
Stage en milieu clinique IV	1 550
Internat	1 550
Dépenses fixes (voiture, portable, etc.)	12 130
TOTAL	21 140
<i>Total rapporté par session de stage (6)</i>	<i>3 525</i>

* Ces deux stages sont dans la même session de 15 semaines. Les frais inhérents aux stages cliniques ont été déduits, exceptés les frais d'hébergements qui ont été doublés puisque nous avons deux semaines intensives au lieu d'une pendant cette session.

TABLEAU 7 : DÉPENSES OBLIGATOIRES AUX FRAIS DES ÉTUDIANTES SAGES-FEMMES POUR L'ENSEMBLE DE LA FORMATION DE 4 ANS

Dépenses	Sans enfants (\$)	Avec enfants (\$)	Justification du calcul
Dépenses obligatoires liées aux stages et à l'internat	21 140	21 140	Voir tableau page précédente
Logement	27 600	27 560	Selon estimation de la FEUQ: 6 899\$/an, pour quatre ans
Livres	1 800	1 800	200\$/ session, pour 9 sessions
Frais de scolarité	13 500	13 500	1 500\$/ session, pour 9 sessions
Frais de subsistance	13 180	13 180	Selon estimation de la FEUQ: 3 294\$/an, pour quatre ans
Frais de déplacements personnels	3 400	3 400	Selon estimation de la FEUQ: 851\$/an, pour quatre ans
Frais de garderie	0	16 200	1800\$ par session (4X/semaine, à 30\$/jour), pour 9 sessions
Frais de gardiennage	0	2 000	Minimum à payer pour les frais de gardiennage à cause de la réalité des gardes sur appel.
TOTAL	80 620	98 820	
<i>Total rapporté par session (9)</i>	<i>8 960</i>	<i>10 980</i>	

TABLEAU 8 : INDEMNITÉS NÉCESSAIRES À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES DES ÉTUDIANTES SAGES-FEMMES EN STAGES CLINIQUES ET EN INTERNAT

Indemnités	Justification et comparatif
Cellulaire avec forfait et données Internet	Nous sommes les seules étudiantes qui ont l'obligation de se procurer un cellulaire pour nos stages. À titre comparatif, le téléavertisseur est fourni aux étudiantes et internes en médecine dans tous les stages lorsque nécessaire. Les données Internet nous sont nécessaires pour avoir accès à un GPS en tout temps.
Remboursement d'un ordinateur supportant une connexion haute vitesse	Posséder un ordinateur est obligatoire afin de poursuivre les cours à distance de maïeutique qui ont lieu en ligne durant les stages.
Remboursement du kilométrage pour les visites à domicile et les accouchements centre hospitalier ou à domicile	Nous devons voyager de façon autonome (notre préceptrice n'est pas dans l'obligation de covoiturer avec nous) fréquemment pour les visites pré/postnatales et pour les accouchements en CH et à domicile. Les territoires couverts par les maisons de naissances sont parfois vastes et les étudiantes doivent régulièrement voyager des distances allant jusqu'à 100 km de leur point d'attache.
Coût de transport de 3 allers-retours entre le lieu de stage et l'UQTR par session de stage	Ces aller-retour sont obligatoires dans notre formation afin de participer aux semaines intensives et aux examens. Les étudiantes ayant des stages hors des régions universitaires (programme Sarros) ont droit à un aller-retour par mois de stage vers l'établissement d'attache à raison de 0,43\$/km.
Frais de stationnement	Les étudiantes sages-femmes doivent fréquemment payer des frais de stationnement lorsqu'elles assistent à des accouchements à l'hôpital ou à domicile en milieu urbain lors de leurs gardes. Le stationnement est gratuit lors des gardes pour les internes en médecine.
Coût d'achat d'un véhicule	Obligation spécifique d'avoir un véhicule en bonne condition pour se rendre dans les différents lieux de naissance pour accompagner la femme en travail à tout moment et pour effectuer les visites pré/postnatales. 8 000 \$ semble la valeur marchande minimale pour un véhicule usagé durable.
Coût de logement lors des semaines intensives	Les étudiantes sages-femmes ont l'obligation de participer à des semaines intensives de formation sur le campus au moins une fois par période de stage et doivent déboursier le logement pour cette période, car leur stage se situe rarement dans la région de l'UQTR. Les étudiantes en médecines devant se déplacer hors de la région de leurs campus pour un stage ont le logement fournis ou reçoivent l'équivalent de 145\$ par semaine pour se loger.
Indemnité pour payer nos repas lorsque qu'ils ne sont pas planifiables	Pour les externes et les internes en médecine, les repas sont fournis lors des gardes.
Coût de logement	Les étudiantes sages-femmes sont fréquemment en stage dans une région hors campus et doivent donc assumer les frais d'un nouveau logement. Pour les externes et les internes en médecine dont le stage est dans une région hors campus ou à plus de 50 km du domicile de l'étudiante (pour les interne seulement), un logement avec commodité est offert ou un remboursement de 580\$ de frais de loyer par mois.
Frais de subsistance	Les étudiantes sages-femmes ne peuvent travailler durant les stages dû à l'horaire atypique inhérent à ces derniers. Des frais de subsistance variant entre 225\$ et 325\$ sont accordés aux externes et aux internes en médecine s'ils effectuent leurs stages en dehors de leurs régions universitaires.
Coût du 2 ^e bail en cas de changement de région de stage lors d'imprévu dans le placement de stage.	Puisque les étudiantes sont affectées à une préceptrice pour permettre le suivi en continuité, elles doivent parfois être déplacées de milieu de stage si leur préceptrice ne peut plus assumer leur préceptorat (congé de maternité, de maladie, etc.). Ces étudiantes doivent donc assumer le coût d'un 2 ^e bail.
Frais de scolarité	Que l'établissement paie les frais de scolarité exigés par l'UQTR qui excèdent une somme de 700\$. C'est intégralement ce qui est offert aux internes en médecine.

TABLEAU 9 : RÉMUNÉRATION DES STAGES ET DE L'INTERNAT

Stage	Indemnités visées	Justification/Comparatif
Stage I, II, III	15,40\$/ heure*	Taux de traitement au 1er mai 2017 concernant les emplois étudiants et les stages dans la fonction publique d'une étudiante ayant 3 années d'études postsecondaires complétées et occupant un emploi de niveau universitaire de premier cycle**.
Stage en centre hospitalier	16,66\$/ heure***	Taux de traitement au 1er mai 2017 concernant les emplois étudiants et les stages dans la fonction publique d'une étudiante ayant 4 années d'études postsecondaires complétées et occupant un emploi de niveau universitaire de premier cycle.
Stage IV	18,03/ heure	Taux de traitement au 1er mai 2017 concernant les emplois étudiants et les stages dans la fonction publique d'une étudiante ayant 4 années d'études postsecondaires complétées et occupant un emploi de niveau universitaire de premier cycle.
Internat	21,11\$/ heure	Selon les salaires : Premier échelon actuel des sages-femmes : 29,41\$/heure Interne en médecine de 1 ^{ère} année : 25\$/heure
Pour tous les stages	Avantages sociaux et autres conditions : congés fériés, congé pour congrès, congé en cas de maladie, assurance salaire, congé parental	<i>Congé pour congrès</i> : Jusqu'à 10 jours par années sans perte de salaire <i>Congés fériés</i> : 13 congés fériés payés par année, pouvant être reporté ou payés en temps triple. <i>Congé de maladie</i> : 9,6 congés payés par année, dont 3 peuvent être pris pour motifs personnels. Congé de maladie de longue durée entre 6 et 104 jours payés à 80% du salaire. <i>Congé de maternité</i> : Indemnité de l'employeur assurant une couverture de 95% du salaire durant les 21 premières semaines. <i>Congé de paternité</i> : Indemnité de l'employeur assurant une couverture de 100% du salaire allant jusqu'à 5 semaines. Les internes en médecins ont signé une entente comportant ces avantages sociaux.

* Pendant les stages cliniques et l'internat, la majorité des étudiantes sages-femmes travaillent 28 heures par semaine, certaines travaillent 35 heures par semaines.

** Grille de salaires des stages et des emplois étudiants dans la fonction publique repérée à https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/echelles_traitement/fp_stagiaires_etudiants.pdf

*** Selon le milieu de stage en centre hospitalier, l'étudiante sage-femme travaille entre 30 et 60 heures par semaine.